

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Pacte éducatif régional</b>	<b>339</b>

La Commission Permanente,

**VU** le Code de l'Education et notamment les articles L. 151-1 et suivants, L. 214-6, L. 442-5 et suivants, L. 442-13 et suivants,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4, L2313-1, L4221-1 et suivants,

**VU** le Code Rural, et notamment les articles L. 810-1 et suivants, L. 813-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations l'administration et notamment son article 10,

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,

**VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,

**VU** la délibération modifiée du Conseil Régional en date du 18 décembre 2015 relative à la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

**VU** la délibération du Conseil Régional en date du 17 mars 2017 approuvant le Pacte Educatif Régional et ses dispositifs,

**VU** la délibération du Conseil Régional en date des 22 et 23 juin 2017 approuvant le budget consacré à la mise en œuvre du Pacte Educatif Régional,

**VU** la délibération du Conseil Régional en date des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif 2018,

**VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 16 février 2018 approuvant le règlement de l'appel à projets « ambassadeurs du civisme »,

**VU** la délibération de la Commission Permanente du 25 mai 2018 approuvant la convention entre la Région Pays de la Loire et l'UFCV,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil Régional relatives au budget de la Région des Pays de la Loire

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

- le règlement modifié de l'appel à projets « Actions Educatives Ligériennes » portant création d'un nouvel axe dédié à la transition écologique et énergétique en annexe 1,

**APPROUVE**

- le règlement modifié relatif à l'aide régionale apportée aux établissements pour participer aux frais de transport en annexe 2,

**APPROUVE**

- l'avenant à la convention 2018 établie entre la Région des Pays de la Loire et l'UFCV relative aux « Ambassadeurs du civisme » en annexe 3.

**AUTORISE**

- la Présidente à signer le présent avenant

**AUTORISE**

- la dérogation de ces règlements aux articles 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales prévues au règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017, et de procéder à un versement en une seule fois sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses et des recettes.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

